



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte

Question écrite n° 40172

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc partageant les perspectives de son action ministérielle souligne, auprès de, M. le ministre de la santé et de la protection sociale l'intérêt de la mise en oeuvre d'une carte Vitale infalsifiable, notamment par l'apposition d'une photographie d'identité. Il souligne qu'il avait proposé cette concrétisation par plusieurs questions écrites dont celle du 26 mai 2003 (n° 18979). De nombreux parlementaires ayant fait cette proposition, il lui demande s'il peut informer la représentation nationale de la nature et des échéances concrètes de la mise en oeuvre de cette nouvelle disposition, d'autant qu'il est annoncé la création d'une carte européenne d'assurance maladie, comme il l'avait précisé dans sa question écrite précitée.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement attentif au problème de l'utilisation frauduleuse des cartes Vitale. La loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie a suivi les propositions des parlementaires et a prévu dans son article 21 que lors du renouvellement des cartes d'assurance maladie, qui commencera en 2006, celles-ci comporteront la photo de l'assuré.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40172

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2004, page 3791

Réponse publiée le : 15 février 2005, page 1768